



CAPD "Recours temps partiel"

8 juin 2026

**Déclaration liminaire des délégué-es
du personnel de la FSU-SNUipp**

Dans la fonction publique, en moyenne, 18 % des agents travaillent à temps partiel. Plus les métiers sont féminisés plus le taux de temps partiel est élevé. Nous exerçons dans une profession féminisée à plus de 80% dont l'âge moyen avoisine les 40 ans. Il est donc évident que le temps partiel est une donnée incontournable à prendre en compte dans la gestion des personnels enseignants : l'Etat doit adapter les moyens en conséquence pour permettre aux agents de faire valoir leurs droits.

Être à temps partiel peut résulter d'un besoin familial impérieux (élever ses enfants, donner des soins) mais également de motifs tout aussi légitimes : assurer un équilibre vie professionnelle-vie personnelle pour tenir le coup.

En tout cas, le temps partiel n'a jamais empêché un personnel de bien assurer sa mission. Les collègues en charge de direction ou sur des autres postes nous l'ont prouvé durant des décennies.

Être à temps partiel a cependant un coût financier mensuel qui hypothèque la pension pour l'avenir : c'est un choix lourd de conséquence que nombre de nos collègues assument pourtant.

A ce besoin de temps partiel s'oppose depuis quelques années la notion de nécessité de service. Derrière cette expression se dissimule une réalité plus triviale : une difficulté croissante à assurer un équilibre entre la ressource en personnel et les postes à occuper.

Côté personnel, nous observons plusieurs éléments :

- des difficultés de recrutement croissantes liées à une attractivité du métier en berne,
- des départs en retraite qui s'accroissent
- d'autres départs (démissions, demande de rupture conventionnelle, réorientation professionnelle) plus importants qu'auparavant,
- des congés maladie/temps partiel thérapeutique en nombre

Ces éléments sont autant de dossiers spécifiques urgents à traiter. Mais ce ne sont pas les priorités du gouvernement plus enclin à chercher des sources d'économies sur le dos des services publics que de progrès pour les personnels qui assurent le fonctionnement de notre patrimoine collectif.